



**Quelques principes de base  
sur la science de la critique et  
de l'éloge [Al-Jarh wa ta'dîl]**



## Introduction

L'Imam Mouslim -*qu'Allâh lui fasse Miséricorde*- dit dans l'introduction de son Sahîh que 'Abd Allah ibn Al-Moubarak -*qu'Allâh lui fasse Miséricorde*- a dit : « **La référence fait partie des exigences de la religion, parce que sans elle n'importe qui peut avancer n'importe quoi.** »

Tout chercheur avisé peut constater que les bases et fondements essentiels de la Science de la Révélation et de la Transmission des informations traditionnelles se trouvent dans le Livre auguste de la Tradition prophétique [*Sounna*].

Ainsi, Allâh -*Subhânahu wa ta'âlâ*- dit dans le noble Coran :

« **Ô vous qui avez cru ! Si un pervers vous apporte une nouvelle, voyez bien clair [de crainte] que par inadvertance vous ne portiez atteinte à des gens et que vous ne regrettiez par la suite ce que vous avez fait.** »

(Sourate 49, verset 6)

Quand à la *Sunnah*, on peut y relever le dire du Prophète -*sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam*- : « **Allâh agréé un homme qui nous a entendu dire quelque chose et l'a transmis comme il l'a entendu. Car il se peut souvent, que celui à qui l'on transmette saisisse mieux que celui qui a entendu** » [Rapporté par At-Tirmidhi]

Et dans une autre relation du *hadith* : « **...Car il se peut souvent que le porteur de connaissance religieuse transmette à qui est plus savant que lui et que souvent, le porteur de connaissance ne soit pas savant.** » [Rapporté par At-Tirmidhi, Abou Dâwôûd, Ibn Mâja et Ahmad]

Ainsi, dans ce noble verset et cet illustre *hadith*, figure le principe de la vérification des informations, comment les traiter avec vigilance, les comprendre, et la précision dans leur transmission à autrui.

A partir de ce commandement, venant d'Allâh -*Ta'âlâ*- et son Prophète -*sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam*-, les Compagnons -*qu'Allâh les agréé*- vérifiaient scrupuleusement la transmission de la sincérité du transmetteur.

De là, se présenta la question de la chaîne des transmetteurs et son importance en regard de l'acceptation du Sahîh de Mouslim, d'après Ibn Sîrîn -*qu'Allâh lui fasse Miséricorde*-, son propos suivant : « **Avant, ils ne posaient pas de questions sur la chaîne des transmetteurs [isnâd], mais lorsque l'épreuve corruptrice [fitna] apparut, ils dirent alors : "Nommez-**

<http://bibliotheque-islamique-coran-sunna.over-blog.com/>

**nous vos hommes (transmetteurs de l'information). » S'il s'agissait des gens de la sunnah, on acceptait leur hadith ; s'il s'agissait de gens de l'innovation religieuse, alors on ne prenait pas leur hadith en considération. » [Introduction du Sahih de Mouslim]**

De plus, comme l'information ne pouvait être acceptée qu'après la connaissance de sa chaîne de transmission, apparut alors la Science de la critique et de l'agrément [*Jarh wa ta'dil*] entre autres que nous allons brièvement évoquer ici, tout du moins expliquer quelques principes de bases.

Le « *Jarh* » c'est le fait de mettre en cause l'intégrité et la crédibilité du rapporteur, en l'accusant, par exemple de mensonge, d'invention, de tromperie etc.

Quant à « *Ta'dil* », c'est le fait d'établir l'intégrité et la crédibilité du rapporteur.

La science de "la Détraction et la Défense" est l'une des principales branches de la science des Rapporteurs de Hadith « *Ilm al-Rijâl* », car la première tâche du chercheur en Science de Rijâl est d'établir la véracité ou le manque de crédibilité du rapporteur de Hadith.

Nous pouvons résumer cette définition par : « **Science minutieuse qui permet d'analyser l'authenticité du hadith en connaissant avec précision les qualités de chaque narrateur et leur capital en terme de confiance, mémoire, savoir, honnêteté, véridicité.** »

## **Le petit nombre d'erreurs n'efface pas le grand nombre des bonnes actions**

‘Alî Ibn Abû Tâlib -*qu'Allâh l'agrée*- rapporte : « **Le Messager d'Allah -*sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam*- nous envoya, Abû Murthad, Az-Zoubayr et moi, alors que nous étions à cheval en disant : "Allez jusqu'au verger de Khakh, car il y a une femme faisant partie des mécréants qui détient une lettre de Hâtib Ibn Abû Balta'a, adressée aux mécréants"**

**Nous la rejoignîmes, alors qu'elle montait une chamelle, à l'endroit indiqué par le Messager d'Allah -*sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam*-. Nous lui demandâmes la lettre. Elle nous répondit : "Je n'ai aucune lettre"**

**Nous fîmes agenouiller son chameau et la fouillâmes en vain. Alors nous dûmes : "Le Messager d'Allah -*sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam*-n'a point menti. Sors la lettre ou nous te déshabillerons".**

**Quand elle vit que nous étions sérieux, elle porta la main à un nœud du voile dont elle était enveloppée et nous remit la lettre que nous apportâmes et remîmes au Messager d'Allah -*sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam*-.**

**Alors 'Omar dit : "O Messager d'Allah ! Il (Hâtib Ibn Abû Balta'ata) a certes trahi Allah, Son Messager et les croyants, laisse-moi lui trancher la tête"**

**Alors le Prophète -*sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam*- demanda : "Qu'est-ce qui t'a poussé à agir de la sorte ?"**

**<http://bibliotheque-islamique-coran-sunna.over-blog.com/>**

Hâtib répondit : "Par Allah, ce n'est nullement parce que je ne crois en Allah et en Son Messager -*sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam-*, mais parce que je voulais avoir une influence qui grâce à Allah m'aurait permis de protéger ma famille et mes biens et il n'est pas un seul de tes compagnons qui ne possède là-bas quelqu'un de sa famille, pouvant grâce à Allah protéger sa famille et ses biens".

Alors il dit -*sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam-* : "Il a dit vrai et ne dites de lui que du bien"

Alors 'Omar répéta : "Il a certes trahi Allah, Son Messager et les croyants, laisse-moi lui trancher la tête"

Il répondit : "Ne fait-il pas partie des gens (qui ont pris part à la bataille) de Badr ? Il se peut que Allah en voyant les gens qui participèrent à la bataille de Badr ait dit : "Faites ce que vous voulez, car le Paradis vous est dû (ou: Je vous ai pardonné)"

Alors 'Omar pleura et dit : "Allah et son Messager sont les mieux instruits de tout". » [Rapporté par Al Boukhari 19/4, Moslim n°1941, Abû Dawud 47/3, et At-Tirmidhi 82/5]

Quand le Prophète -*sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam-* exhorta les compagnons à dépenser afin d'équiper l'armée pour l'expédition de Al-Ousra un groupe s'empressa d'exécuter cela et il y eut parmi eux 'Othman Ibn 'Affân -*qu'Allâh l'agrée-* qui apporta mille dinars et les versèrent aux pieds du Prophète -*sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam-*.

Alors le Prophète -*sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam-* dit : « **Aucun acte ne peut nuire à Ibn 'Affân après l'œuvre qu'il vient d'accomplir aujourd'hui.** »

Et le Prophète -*sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam-* le répéta [à plusieurs reprises]. [Ahmad 63/5, At-Tirmidhi 289/5, Al-Hakim 102/3]

Ibn 'Abd Al-Barr -*qu'Allâh lui fasse Miséricorde-* rapporte la parole de Sa'îd Ibn Al-Musayyib -*qu'Allâh lui fasse Miséricorde-* a dit : « **Il n'y a pas un savant, un noble, ou une personne digne de mérite qui ne possède pas de défaut. Cependant, celui dont les mérites sont plus nombreux que les défauts, ces mérites vont étouffer ses défauts. De même celui dont les défauts sont prépondérants verra ses mérites éclipsés.** » [Source : Al-Jami', tome 2, page 48]

Puis il continue, et rapporte de l'un de nos prédécesseurs la parole suivante -*qu'Allâh lui fasse Miséricorde-* : « **Le savant n'échappe pas à l'erreur. Ainsi, celui qui ne commet que peu d'erreurs et énonce beaucoup de paroles conformes à la vérité est un savant et quiconque commet beaucoup d'erreurs et énonce peu de paroles vraies est un ignorant.** » [Source : Al-Jami', tome 2, page 48]

Soufyân Ath-Thawrî -*qu'Allâh lui fasse Miséricorde-* a dit : « **Il n'y a presque personne qui puisse échapper à l'erreur. Si la mémorisation est prédominante chez une personne, alors elle est un Hafizh<sup>1</sup>, et cela même si elle commet des fautes. Cependant, si les**

---

<sup>1</sup> Personne jouissant d'une grande faculté de mémorisation.

**erreurs sont dominantes chez une personne, alors elle doit être délaissée.** » [Source : Al-Kifaya page 174]

Adh-Dhahabî *-qu'Allâh lui fasse Miséricorde-* dit dans la biographie de l'imam Ibn Khuzayma *-qu'Allâh lui fasse Miséricorde-* : « **Si nous méprisons toute personne qui commet des erreurs lors d'un de ses ijthad et l'accusions d'être un innovateur, et cela malgré qu'il ait une foi correcte et qu'il fournisse des efforts pour suivre la vérité, alors peu de gens parmi les imams qui nous échapperaient.** » [Source : Siyar A'lam An-Noubala, tome 14, page 374]

Adh-Dhahabî *-qu'Allâh lui fasse Miséricorde-* a également dit dans la biographie de Qatâda *-qu'Allâh lui fasse Miséricorde-* : « **Qu'Allah pardonne aux semblables de Qatâda qui ont commis une innovation, en ne voulant à travers elle, qu'exalter Le Créateur et Le purifier. Ils firent des efforts, et Allah est certes le Juge Equitable, Miséricordieux envers Ses serviteurs et Il n'est pas questionné à propos de ce qu'Il fait. Certes, le grand savant, lorsque ses bienfaits sont nombreux, que son assiduité à rechercher la vérité est reconnue, qu'il possède une vaste science, une intelligence apparente, et est reconnu pour sa piété et son suivisme (de la Sunnah), ses bévues lui sont pardonnées. Nous ne devons pas le considérer comme un égaré, nous ne devons pas le rejeter et oublier ses bienfaits. Par contre, nous ne devons pas le suivre dans son innovation et sa faute, et nous espérons qu'il se repentira pour cela.** » [Source : Siyar A'lam An-Noubala, tome 5, page 271]

Ibn Al-Qayyîm *-qu'Allâh lui fasse Miséricorde-* a dit : « **Parmi les règles de la Chari'a et de la sagesse, il y a également le fait que si les bonnes œuvres [d'un homme] se multiplient et s'amplifient et qu'il possède en Islam une influence évidente, alors on doit lui accorder une indulgence et un pardon qu'on n'accorde pas à une autre personne. Certes, le péché est une impureté. Cependant, l'impureté ne peut polluer une eau qui atteint la quantité de deux grandes jarres, contrairement à une petite quantité d'eau qui quant à elle ne supporte pas la moindre impureté.**

**Dans le même esprit, il y a la parole du Prophète *-sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam-* à 'Umar : « Que sais-tu ? Il se peut qu'Allah ait considéré des gens ayant participé à la bataille de Badr et ait dit : "Faites ce que vous voulez car Je vous ai pardonné" »**

**Ceci est donc la raison qui l'a empêché de tuer celui qui les a espionnés, lui et les musulmans, et qui a commis ce grand péché. Ainsi, le Prophète *-sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam-* donna pour raison sa participation à la bataille de Badr. Ceci montre donc que la punition est fondée, mais son exécution est annulée, car le coupable participa à un événement important. Ainsi, cette faute grave lui est pardonnée parce qu'il a à son compte beaucoup de bonnes œuvres.**

**Et quand le Prophète *-sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam-* exhorta [les musulmans] à la charité, 'Uthman *-qu'Allâh l'agrée-* apporta cette aumône.**

**Le Prophète *-sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam-* dit : « Aucun acte ne peut nuire à Ibn 'Affân, après l'œuvre qu'il vient d'accomplir aujourd'hui. »**



Le Prophète -sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam- a [également] dit à Talha -qu'Allâh l'agrée-, qui s'était courbé devant lui afin qu'il prenne appui sur son dos pour monter sur la pierre : « Cela est redevable pour Talha. »

C'est un fait reconnu parmi les gens et ancré dans la nature de l'homme, que celui qui possède mille bonnes actions, sera pardonné pour une, voire deux mauvaises œuvres. Et entre la punition pour ses mauvaises actions et la récompense pour ses bonnes actions, c'est la récompense qui prédomine, comme a dit le poète :

*Si le bien-aimé vient avec un seul péché,*

*Alors ses bonnes œuvres viennent avec mille intercesseurs.*

Et un autre a dit :

*Si l'acte qui a fait mal est un*

*Alors ses bonnes actions sont nombreuses.*

Allah pèsera le Jour du Jugement Dernier, les bonnes et les mauvaises œuvres du serviteur. Ainsi, celles qui seront prédominantes influenceront Son jugement. Il accordera à ceux dont les bonnes œuvres seront nombreuses, ceux qui auront préféré Son amour et Son agrément, mais qui auront parfois été influencés par leurs âmes, il leur accordera la grâce et le pardon qu'Il n'accordera pas aux autres. » [Source : Miftahu Dar s-Sa'ada, tome 1, page 176-177]

## La critique d'un savant sur son contemporain n'est pas acceptée s'il y a entre eux une inimitié personnelle

Ibn 'Abd Al-Barr -qu'Allâh lui fasse Miséricorde- rapporte la parole de Ibn 'Abbas -qu'Allâh l'agrée- a dit : « **Apprends la science des savants et ne crois pas aux jugements des uns sur les autres.** » [Source : Jami' Bayan Al-'Ilm wa fadlih, tome 2, page 151]

Ach-Châfi'î -qu'Allâh lui fasse Miséricorde- a dit : « **Quand un jurisconsulte, questionné à propos d'un rapporteur des hadiths dit : "Abstenez-vous de ses hadiths et ne les acceptez pas, car il commet des erreurs ou parle de ce qu'il n'a pas entendu" s'il dit cela alors qu'il n'existe pas entre lui et cet homme une inimitié, ceci ne fait pas partie des préjudices et l'auteur du témoignage ne doit pas être considéré comme voulant le dénigrer. Sauf s'il existe une inimitié entre les deux auquel cas sa parole est rejetée non pas à cause du témoignage mais en raison de l'inimitié.** » [Source : Al-Oum, tome 6, page 206]

Ibn 'Abd Al-Barr -qu'Allâh lui fasse Miséricorde- rapporte la parole de Mâlik Ibn Dînâr -qu'Allâh lui fasse Miséricorde- a dit : « **On admet les paroles des savants et des lecteurs en tout, sauf les paroles de certains d'entre eux contre d'autres.** » [Source : Jami' Bayan Al-'Ilm wa fadlih, tome 2, page 152]

<http://bibliotheque-islamique-coran-sunna.over-blog.com/>

Adh-Dhahabî *-qu'Allâh lui fasse Miséricorde-* a dit : « **Ahmad Ibn Hanbal *-qu'Allâh lui fasse Miséricorde-* a dit : Il a été rapporté à Ibn Abû Dhib que l'Imam Mâlik n'a pas admis le hadith : "Les deux contractants d'une vente ont le droit d'option"**

Alors il dit : "On doit lui demander de se repentir, et s'il s'entête on l'exécute"

Puis Ahmad dit : "Il craint davantage Allah et dit plus de vérité que Mâlik *-qu'Allâh lui fasse Miséricorde-*"

Je dis : "S'il était pieux comme il convient, il n'aurait pas dit cette mauvaise parole contre un grand imam. Mâlik, quant à lui n'a pas mis en pratique la lettre du hadith, car il le considérait abrogé, et on dit que l'imam Mâlik a mis en pratique ce hadith et a interprété l'expression "jusqu'à ce qu'ils se séparent " par la prononciation des expressions de l'offre et de l'acceptation. Que ce soit pour ce hadith ou tout autre, Mâlik aura toujours une récompense; et elle est doublée s'il à raison.

Cependant, ce ne sont que les Khawarij qui optent pour la peine de mort contre un musulman qui commet une erreur dans son ijtihâd. De toute façon, on ne doit pas faire confiance à la plupart des paroles des savants contre leurs confrères.

La grandeur de Mâlik n'a pas été rabaissée à cause de la parole d'Ibn Abû Dhib, tout comme les savants n'ont pas considéré Ibn Abû Dhib comme faible à cause de cette parole. Bien au contraire, ce sont deux savants de Médine à leur époque *-qu'Allâh les agrée-*. » [Source : Siyar A'lam An-Noubala, tome 7, page 143]

Adh-Dhahabî *-qu'Allâh lui fasse Miséricorde-* a dit : « **S'il apparaît évident que des paroles de savants [contre d'autres ont été proférées] par passion et par discrimination, alors on ne les prend pas en compte, et on ne les rapporte pas. C'est la règle qui fut appliquée pour les paroles et les disputes entre les compagnons *-qu'Allâh les agrées-*.**

Cependant, ces paroles souvent discontinues et faibles et dont certaines sont mensongères, sont toujours rapportées dans les livres. Alors, il convient de les cacher, de les rendre inexistantes, afin que les cœurs restent purs et se consacrent entièrement à l'amour des compagnons et demander à Allah de les agréer. L'accès à ces paroles doit être interdit au public et à certains savants. Cependant, on peut permettre à un savant juste, dépourvu de passion de lire cela à l'écart, à condition qu'il demande pardon en leur faveur, comme Allah nous l'a appris, car Il dit :

**« Et [il appartient également] à ceux qui sont venus après eux en disant : "Seigneur, pardonne-nous, ainsi qu'à nos frères qui nous ont précédés dans la foi ; et ne met dans nos cœurs aucune rancœur pour ceux qui ont cru »**

(Sourate 59, verset 10)

Car ces gens ont de bons antécédents et des œuvres qui expient ce qu'il y a eu entre eux, ils ont un ijtihâd qui efface [les péchés] et une adoration purifiante. Et nous ne sommes pas de ceux qui exagèrent les louanges de l'un d'entre eux, et nous ne prétendons pas qu'ils sont infaillibles [...]

<http://bibliotheque-islamique-coran-sunna.over-blog.com/>

Ensuite, certains parmi les tabi'în ont parlé contre d'autres, se sont livrés combat et des choses qu'il n'est pas possible d'expliquer se sont passées. Il n'y a donc aucun intérêt à les diffuser. Il est survenu dans les livres d'histoire, et ceux de la récusation et d'agrément, des faits surprenants. Celui qui est doué de raison est celui qui juge sa propre personne, et parmi les caractéristiques du bon musulman, il y a le fait d'abandonner ce qui ne le concerne pas, et [sachez que] la chair des savants est empoisonnée. » [Source : Siyar A'lam An-Noubala, tome 10, page 92-93]

Et il *-qu'Allah lui fasse Miséricorde-* a dit aussi : « **On ne prête pas attention aux paroles des savants contre d'autres, surtout s'il te semble que c'est à cause d'une inimitié, de l'appartenance à une école [juridique] ou à cause de l'envie. Et n'en est préservé que celui qu'Allah a protégé; je n'ai pas appris que des gens, de quelque époque que ce soit, qui y ait échappé, hormis les Prophètes et les véridiques, et si j'avais voulu, j'aurais écrits à ce sujet des livres.** » [Source : Mizan Al-I'tidal, tome 1, page 111]

At-Tâj As-Sabkî *-qu'Allah lui fasse Miséricorde-* dit : « **Méfies-toi, méfies-toi de comprendre leur règle : "La critique prime sur l'agrément" comme étant absolue; mais la vérité est que celui dont l'honorabilité et l'imamat ont été approuvés, que ceux qui font son éloge sont nombreux, que ceux qui le critiquent sont rares et qu'il existe un indice qui indique que la cause de la critique est le fanatisme pour une école [juridique] ou autre, alors cette critique n'est pas prise en considération.** » [Source : Tabaqat Ach-Chafi'iya, tome 1, page 188]

Il dit également *-qu'Allah lui fasse Miséricorde-* : « **Nous t'avons enseigné que la critique n'est pas acceptée, même si elle est détaillée vis-à-vis de celui dont les obéissances surpassent les désobéissances, celui dont ceux qui font son éloge sont supérieurs en nombre à ceux qui le dénigrent, celui dont ceux qui l'approuvent sont supérieurs en nombre à ceux qui le critiquent, et s'il existe une concurrence de la vie d'ici-bas comme cela se passe entre des concurrents ou autres ; Ainsi donc, nous n'accordons aucune considération à la parole d'Ath-Thawrî et autres, contre Aboû Hanifa, ni à celle d'Ibn Abû Dhib et autres, contre Mâlik, ni à celle d'Ibn Ma'în contre Ach-Châfi'î et celle de Al-Nasâ'î contre Ahmad Ibn Sâlih et bien d'autres. Si nous avons fait précéder la critique, aucun des imams n'y aurait échappé, car tous les imams ont fait l'objet de dénigrement et ont été la cause de la perdition des damnés [qui leur causent du tort].** » [Source : Tabaqat Ach-Chafi'iya, tome 1, page 190]

## Ce n'est pas toute erreur d'Ijtihâd qui est pardonné

Littéralement, le mot « *Idjtihâd* » signifie "faire des efforts".

Dans la terminologie islamique, ce terme est employé pour désigner les efforts entrepris afin de dégager une prescription, au sujet de laquelle il n'y a pas d'indications explicites et claires, à partir des sources premières de l'Islam, le Coran et les Aḥadiths.

De même, le recours à l'*Idjtihâd* est nécessaire afin de pouvoir statuer sur les problèmes nouveaux, et au sujet desquels, ni le Coran, ni les Hadiths n'apportent des réponses explicites.

<http://bibliotheque-islamique-coran-sunna.over-blog.com/>



Dans ce genre de cas, le « *Moudjtahid* »<sup>2</sup> peut procéder par exemple à un raisonnement analogique (*Qiyas*) à partir d'un principe juridique connu et approuvé.

Cependant, les erreurs d'*Ijtihâd* qui touchent au fondement de l'islam et à la croyance (*'aqida*) ne sont aucunement pardonnables !

Soulaymân Ibn Sahmân -*qu'Allah lui fasse Miséricorde*- dit dans:

« Celui qui croit en Allah et Son messager intérieurement et extérieurement, mais fait un effort d'*Ijtihâd* et cherche la vérité, puis se trompe ou ignore, ou interprète mal, eh bien Allah lui pardonne cette erreur, qui qu'il soit, que cela soit dans les thèmes théoriques ou pratiques. Mais l'origine de cette erreur est que lorsque ces gens là ont entendu la parole du Cheykh<sup>3</sup> qu'Allah lui fasse miséricorde, dans certaines de ses réponses, où il parla de l'absence de *Takfîr* sur l'ignorant, ou le *Moujtahid* ou celui qui se trompe, ou celui qui interprète mal, ils ont cru que c'est valable pour toute erreur, toute ignorance, tout *Ijtihad* et toute mauvaise interprétation, ils en ont fait une règle schématique sans donner aucun détail. Et ceci est une erreur pure, car ce n'est pas tout *Ijtihad* ou ignorance ou erreur ou mauvaise interprétation qui sera pardonné à son auteur, et l'empêche de devenir mécréant. En effet, ce qui est nécessairement connu en religion islamique comme : la foi en Allah, Son messager et ce qu'Il a enseigné, il n'y a aucune excuse par ignorance dans cela : Allah nous a informé de l'ignorance de beaucoup de mécréants tout en déclarant clairement leur mécréance : Il décrit les chrétiens d'ignorance, alors qu'aucun musulman ne doute de leur mécréance ! Et nous sommes absolument convaincu que la majorité des juifs et des chrétiens aujourd'hui sont ignorant et se conforment aveuglément à leurs rabbins, mais nous sommes convaincu de leur mécréance ainsi que de la mécréance de quiconque doute de leur mécréance.

Le Coran nous indique que celui qui doute des principes de la religion est un mécréant, or le doute est l'hésitation entre deux choses, comme par exemple : quelqu'un qui n'est ni certain que le prophète dise la vérité, ni qu'il dise des mensonges, ou bien qui n'est ni certain de la réalité de la résurrection ni de sa fausseté, ou aussi celui qui n'est ni certain de l'obligation de la prière ni incertain, ou qui n'est ni certain de l'interdiction de la fornication ni de sa permission : celui là est mécréant à l'unanimité des savants et il n'y a aucune excuse pour celui qui se trouve dans une telle situation pour ne pas avoir compris la preuve d'Allah et son explication, car il n'y a aucune excuse après la transmission de la preuve, même s'il ne la comprend pas comme nous venons de le démontrer.

Lorsqu'un individu donné commet ce qui exige sa mécréance dans des sujets nécessairement connus comme l'adoration d'un autre qu'Allah, le reniement de l'élévation d'Allah sur Sa création, ou la négation de Ses parfaites descriptions et adjectifs de la Majesté de Son être et de Ses actes, ainsi que la question de Sa connaissance des événements et des créatures avant qu'elle n'existe etc... Eh bien si on devait interdire de juger mécréant celui qui commet cela par erreur ou ignorance, tout cela réfute celui qui juge mécréant ceux qui renient l'être d'Allah, Sa Seigneurie, Ses

<sup>2</sup> Celui qui a recours à l'*Idjtihâd*.

<sup>3</sup> Ici le Sheikh parle de l'imam Ibn Taymiyya

nom et descriptions, et Son unicité dans la divinité, ainsi que ceux qui disent qu'Allah ne sait pas ce qui se passe dans l'Univers avant que cela ne se produise, comme les extrémistes Qadarites, ou qui prétend que les événements sont causé par les astres, ou que l'origine de la création est la lumière et les ténèbres : Celui qui adhère à tout cela est plus mécréant et plus égaré encore que les juifs et les chrétiens.

Est-ce que ceux qui disent qu'Allah est en dessous dans Sa création n'en sont ils pas arrivé à une telle mécréance aussi avérée et une idolâtrie aussi énorme et à l'abolissement de la réelle existence du Seigneur des mondes uniquement par erreur d'*Ijtihâd* dans ce sujet, ce qui les égara, et après ce mirent à égarés les autres ?

N'a-t-on pas exécuté Al Hallâj à l'unanimité des juristes uniquement pour l'égarement de son *Ijtihâd* ? Et les Qaramites, ne commirent ce qu'ils ont commis comme atrocités et apostasie de la loi islamique si ce n'est par leur *Ijtihad*, comme ils le prétendent ?

Et est ce que les Rafidites ont dit ce qu'ils ont dit et admis ce qu'ils ont admis comme mécréance et idolâtrie et adorations des imams des duodécimains et autres insultes des compagnons du messager d'Allah et des mères des croyants si ce n'est par *Ijtihâd* ?

Ce n'est donc pas tout *Ijtihâd*, ni toute erreur ni toute ignorance qui est pardonnée... »

Source : Tamyîz As-Sidq wa Al Mayn.

## Adopter le juste milieu

Il est certes obligatoire de mettre en garde contre un savant égarer, pour mettre les musulmans à l'abri de ces erreurs.

L'importance de cette mise en garde sera équivalente à ces égarements, et le plus grand danger réside dans les hérésies au niveau de la croyance ('*aqida*).

Pour des erreurs, moins grave qui ne sont pas commise dans le dogme ('*aqida*), alors cette mise en garde sera moins importante.

Ibn Taymiyya -*qu'Allâh lui fasse Miséricorde*- a dit : « **Nul ne doit rassembler la communauté autour d'une personnalité autre que le prophète -sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam-. Ni non plus à leur ériger une parole sur la base de laquelle, il fait des alliances et se fait des ennemis hormis la parole d'Allah et de son messager, ainsi que le consensus de la communauté. Au contraire cela est de la nature des actes des partisans de l'innovation qui érigent une personne ou une parole à l'aide de laquelle ils divisent la communauté, ils créent des alliances et se font des ennemis sur la base de cette parole ou de cette appartenance.** » [Source : Ibid, page 61]

'Abdullah Ibn al Moubarak -*qu'Allâh lui fasse Miséricorde*- a dit : « **Si les bienfaits de l'homme dominant ses méfaits alors on ne doit pas évoquer ses fautes, et si ses méfaits dominant les bienfaits alors on ne doit pas évoquer ses bienfaits.** » [Source : Ibid, page 42]

<http://bibliotheque-islamique-coran-sunna.over-blog.com/>

Abou Hatim Ibn Hibban *-qu'Allâh lui fasse Miséricorde-* a dit : « **Au contraire, la prudence dans ce cas consiste à accepter ce que rapporte la personne digne de confiance et à abandonner ce sur quoi elle a commis une erreur tant que les erreurs ne l'emportent pas sur le reste. Si tel est le cas, elle mérite alors d'être abandonnée.** » [Source : Ibid, page 44]

Ibn Al-Qayyîm *-qu'Allâh lui fasse Miséricorde-* a dit : « **Avoir conscience et connaissance du mérite des imams de l'islam, de leurs prestiges, de leurs droits, de leurs rangs, de leur savoir et de leurs conseils des œuvres qu'ils ont accomplis pour Allah et son messenger n'implique pas que l'on accepte tout de ce qu'ils ont dit, s'il se trouve qu'ils n'ont pas pris en compte dans une de leurs fatwas un enseignement du messenger qu'ils ignoraient et ont émis par leur propre raisonnement un jugement contraire à la vérité alors on ne doit pas pour autant rejeter leurs avis en bloc, les rabaisser et les calomnier !**

**Ce sont là deux attitudes injustes et loin du juste milieu. La bonne voie se trouve à mi chemin. Nous ne devons donc pas les traiter de pêcheurs pas plus que nous ne devons les considérer comme infaillibles... Celui qui est vraiment versé en sciences religieuses sait indubitablement que le grand savant qui marche d'un bon pas dans le sentier de l'islam et y laisse des empreintes bénéfiques peut malgré la bonne place dont il jouit dans l'islam et aux yeux de ses adeptes faire un faux pas, et il est excusé pour cela, bien mieux, il est récompensé pour son ijtihâd. Il n'est pas permis qu'on le suive dans ce faux pas comme il n'est pas permis non plus de rabaisser son rang et son titre d'imam dans les cœurs des musulmans.** » [Source : Ibid, page 50]

Ibn Rajab al Hanbali *-qu'Allâh lui fasse Miséricorde-* a dit : « **Allah refuse l'infailibilité à tout autre livre que son Livre et la personne équitable est celle qui pardonne à un individu les quelques erreurs qu'il a commis au regard de ses nombreux avis justes.** » [Source : Ibid, page 50]

Il dit aussi *-qu'Allâh lui fasse Miséricorde-* : « **La personne équitable est celle qui pardonne le peu d'erreurs que l'homme a commis, face à la multitude de ses bienfaits** » [Source : Al-Qawa'id]

Ibn Al-Qayyîm *-qu'Allâh lui fasse Miséricorde-* a dit : « **Si on devait abandonner complètement et désavouer les bienfaits de toute personne qui commet une erreur, alors les sciences, les productions et les jugements se détérioreraient et leurs jalons se détérioreraient.** » [Source : Madarrij As-Salikine, tome 2, page 39]

L'imam Ad Dhahabî *-qu'Allâh lui fasse Miséricorde-* a dit : « **Nous ne prétendons pas que les savants de la récusation et de l'agrément (Al-Jarh wa Ta'dîl) soient exempts de la moindre erreur, ni de sévérité dans les propos envers celui pour lequel ils ont de l'inimitié et de la rancune. Et il est certes connu que la parole des savants contre d'autres n'a pas d'importance, notamment si l'homme a été honoré par un groupe de savants objectifs.** » [Source : Siyar A'lam An-Noubala, tome 7, page 40-41]

Et Allâh est plus savant !